



**Comité syndical du
mardi 5 février 2008
à 18 H
COMPTE RENDU**

Membres titulaires présents à la séance :

Michel THIERS – Jean Pierre CELLARD – Lucien GOUBELLY – Michel SIMON – Maurice SENECLAUSE – Philippe BERGER – Didier CARRA – Christian ROBERT – Marius BESSON – Jean Pierre RANC – Charles JULLIAN – Roger VIVERT – Gérard GRANADOS.

Membres suppléants présents à la séance participant aux votes :

Etienne CHATELUS – Jacques FAVIER – Laurent PHILIPPE – Christiane RODRIGUEZ – Serge CUERQ.

Membre suppléant présent à la séance ne participant pas aux votes :

Anny MEIGNIER.

Membre titulaire excusé ayant donné pouvoir :

Marcel MASSON (pouvoir à Michel THIERS)

Membres titulaires excusés à la séance :

Paul PELCE – Pierre MONGOIN – Gérard BETTON – Gérard VERZIER – Marc CLIET – Alain CORBIERE – Jean Claude BUYER – Gérard FAURAT – Paul CHOMIER – Jean Paul CLEMENT – Gérard GRANGE – Philippe GOY – Alain BADOIL.

Membres suppléants excusés à la séance :

Martine LALAUZE – Etienne FRISO – Xavier SABOT – Brigitte D'ANIELLO ROSA – Bernard SERVANIN – André BONNIER – Geneviève RIVORY – Serge CUERQ – Martine SURREL – Hervé PERONNET – Bernard CHATAIN Pierre VERGUIN – Guy LHOPITAL.

Techniciens présents :

Stéphanie SPACAGNA, Christelle FARGEAS, Sébastien LAURENT, Frédéric MARGOTAT.

Technicien excusé :

Mme TOURENQ, Receveur Syndical

• • • • •

Michel Thiers accueille les participants et présente **l'ordre du jour** de cette réunion :

Ordre du Jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 16 janvier 2008,
- 2 - Adoption du compte de gestion 2007 (reportée),
- 3 - Adoption du compte administratif 2007,
- 4 - Affectation du résultat 2007,
- 5 - Adoption du budget primitif 2008,
- 6 - Augmentation du temps de travail du chargé de communication à partir d'avril 2008,
- 7 - Questions diverses ...

1. Adoption du compte rendu du comité syndical du 16 janvier 2008

Le Président demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur le compte rendu du précédent comité syndical. En l'absence d'observation et de question, il est alors procédé au vote :

Adoption du compte rendu à l'unanimité des délégués présents.

2. Adoption du compte de gestion 2007

M. Thiers donne la parole à Mmes Spacagna et Fargeas, qui expliquent que le compte de gestion 2007 ne peut être voté, car il n'a pas été validé par la Trésorerie Générale, en raison d'écritures qui n'ont pas été passées entre les Trésoreries d'Oullins et de Givors suite au transfert des compétences entre l'ex-SMAVG et le SYSEG.

M. Ranc précise que le compte de gestion peut être voté plus tard.

3. Adoption du compte administratif 2007

Diapos 2 et 3

M. Ranc présente le compte administratif transmis aux délégués avant le comité (*cf. document de projection*) et il précise que celui-ci a été validé lors du D.O.B. du 16 janvier 2008.

clôture 2006	investissement	- 445 876,42 €
	exploitation	1 036 207,59 €
somme affectée pour l'investissement		445 876,42 €
exercice 2007	investissement	- 142 716,49 €
	exploitation	497 026,21 €
clôture 2007	investissement	- 588 592,91 €
	exploitation	1 087 357,38 €
résultat global		498 764,47 €

Les restes à réaliser de 2007 étant en déficit de 345 000 €, les fonds disponibles pour 2008 sont de 153 764,47 €.

L'excédent d'exploitation 2007 de 1 087 357,38 € sera :

- affecté en investissement pour résorber le déficit de 588 592,91 €
- et reporté en fonctionnement pour 498 764,47 €

Diapo 4

M. Ranc détaille le tableau de la section d'exploitation. Concernant les charges de personnel, il indique qu'il est difficile de comparer le BP 2007 et le BP 2008 suite au transfert de personnel entre l'ancien SMAVG et le SYSEG (diapo 8).

Le SYSEG ayant récupéré la compétence assainissement, il y aura diminution des charges financières.

La section exploitation est ainsi équilibrée à 1 113 014,47 €.

Diapo 5

La section investissement est équilibrée à 1 893 139,38 €.

Diapo 6

M. Ranc rappelle les grandes orientations du Budget Primitif 2008.

- Pas de nouvel emprunt prévu pour 2008.
- Les excédents de 2007 seront utilisés pour réaliser le solde des travaux et études suivants :
 - Restauration, entretien des berges,
 - Travaux post-crue sur Millery,
 - Travaux de protection contre les crues,
 - Etude hydrologique et hydraulique.

Ces programmes étant financés dans le cadre du premier contrat de rivière du Garon.

- Le budget prévoit une baisse des participations des communes d'environ 5,75 % par rapport à 2007, hors régularisation des travaux post-crue.

Diapo 7

Pour mémoire, toutes les participations 2007, commune par commune sont indiquées dans le détail.

Diapo 8

Tableau des répartitions des participations pour 2008, par commune et par syndicat (SIDESOL et SIMIMO).

M. Thiers quitte la salle en prévision du vote du Compte Administratif.

M. Simon – 1^{er} vice-président du SMAGGA, prend la présidence.

M. Simon demande s'il est prévu dans le budget, une formation pour les nouveaux élus du prochain mandat, car il est très important qu'ils soient aidés dans l'approche de leurs nouvelles fonctions.

Mme Spacagna répond qu'il est prévu d'aller dans les Conseils Municipaux pour présenter le syndicat et le contrat de rivière aux élus, et les familiariser avec notre activité.

M. Ranc pense qu'il faudra une bonne implication du personnel du SMAGGA, ainsi que des élus restants en poste lors de la transition avec les nouveaux arrivants.

En réponse à M. Jullian qui estime que l'information pourrait passer par le site internet, Mme Spacagna ajoute, qu'en effet les efforts vont être portés sur ce média. Par ce biais, des documents (comptes rendus, notes d'information...) pourront être mis à la disposition des élus, et les échanges facilités.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. Simon demande l'approbation du compte administratif 2007 tel que présenté.

Adoption à l'unanimité des délégués présents.

Retour de M. Thiers.

Ce dernier félicite M. Ranc qui a fait son résumé avec brio.

M. Ranc ajoute qu'il a apprécié sa collaboration avec Mme Fargeas, et la félicite car il n'était pas facile de prendre la suite de Mme Caudy.

4. Affectation du résultat 2007

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 087 357,38 €, il est proposé d'affecter 588 592,49 € à la section d'investissement afin de résorber le déficit et d'affecter 498 764,47 € en fonctionnement.

Adoption à l'unanimité des délégués présents pour affecter l'excédent d'exploitation tel que présenté.

5. Adoption du budget primitif 2008

M. Ranc commente le détail du budget primitif 2008 (document transmis aux délégués). Il précise que nous arrivons en fin de mandat, que les perspectives financières, pour les nouvelles équipes, sont bonnes, avec une grande faculté d'emprunt.

M. Thiers aimerait que cette information soit communiquée à la presse.

Diapo 9

- ❖ B2-1 - Entretien des berges - total du programme : 32 850 €
Programme prévu dans le cadre du Contrat de Rivière, qui correspond essentiellement aux frais d'abattage lorsque l'intervention d'une entreprise extérieure est requise. (Marché à bons de commande avec l'entreprise Fayolle)

Diapo 10

- ❖ B1-G1/B1-G2 - Protection contre les crues – total du programme : 881 371 €
Programme prévu dans le cadre du Contrat de Rivière – Travaux de protection trentennale sur les communes de Brignais, Montagny, Grigny et Givors. Inscription au budget des crédits restants provisionnés dans le cadre du Contrat de Rivière.

Diapo 11

- ❖ Travaux post-crues - total du programme : 198 400 €
Programme hors Contrat de Rivière – Travaux de restauration des berges sur le site du pont des carrières à Millery, connexes à la remise en place du pont par l'entreprise Granulats Rhône-Loire.

Diapo 12

- ❖ Etude hydraulique et hydrologique – Total du programme : 11 000 €
Programme hors Contrat de Rivière - Etude terminée fin 2007, reste le solde à régler.

M. Thiers demande l'approbation du Budget Primitif 2008, tel que présenté.

Adoption à l'unanimité des délégués présents.

6. Augmentation du temps de travail du chargé de communication à partir d'avril 2008.

Diapo 13

Il est proposé de passer le poste de chargé de communication de M. Laurent de 35 % à 70 % d'un temps plein. Il s'agit d'un poste de catégorie A à temps non complet. Le Comité Technique Paritaire du 15 janvier 2008 a donné un avis favorable. Cette proposition d'augmentation du temps de travail est motivée par :

- la préparation du deuxième Contrat de Rivière
- le renforcement de la communication (site internet, informations aux nouveaux élus...)

M. Thiers explique que M. Laurent souhaite travailler à 85 % d'un temps plein. Il arrêtera sa coopération avec le SITOM, et consacra 15 % de son temps de travail au SYSEG et 70 % au SMAGGA.

M. Simon rappelle l'importance du prochain contrat de rivière et espère que l'équipe du SMAGGA est bien calibrée en temps et en personnel, car il y a des délais à tenir et un travail conséquent à fournir.

En réponse à M. Berger, Mme Spacagna indique que suite à l'approbation du dossier sommaire de candidature du deuxième contrat de rivière, les fiches actions seront discutées avec les maîtres d'ouvrages (donc notamment les communes, les communautés de communes) et les partenaires (Etat, Agences Régionales, départements).

M. Berger souligne que des actions communales doivent être engagées, et il faut trouver une cohérence entre toutes les communes du bassin versant, et donc définir des pistes de travail communes.

M. Simon souhaite qu'une politique cohérente soit mise en place, et que la communication fasse l'écho de cette politique sur le bassin.

Mme Spacagna ajoute que le fait de passer le poste du chargé de communication à 70 %, apportera des subventions de la Région dès l'approbation du dossier sommaire, à hauteur de 40 %. (Subvention qui effacera quasiment le surcoût pour les communes de l'augmentation du temps de travail).

M. Laurent quitte la salle, l'assemblée va procéder au vote.

M. Berger souligne que le site internet est à refaire entièrement.

Mme Spacagna ajoute qu'un des objectifs est, via le site internet, de mettre à disposition des élus, l'ensemble des documents et comptes rendus du SMAGGA, afin de limiter la profusion de papier.

M. Thiers demande l'approbation de l'augmentation du temps de travail du chargé de communication.

Adoption à l'unanimité des délégués présents.

Retour de M. Laurent.

7. Questions diverses

M. Simon rappelle qu'il s'agissait du dernier Comité Syndical de la mandature, il remercie l'équipe du SMAGGA pour son travail de qualité, et remercie également M. Thiers pour ses nombreuses années à la tête du syndicat, qui ont permis de grandes avancées, notamment en termes de travail à l'échelle du bassin versant.

La séance est levée.



Comme vous avez pu le constater sur la convocation qui vous a été adressé le 11 février dernier, nous sommes dans l'obligation de revoter :

- le compte administratif
- l'affectation du résultat
- le budget primitif 2008,

en raison d'erreurs dans le calcul des résultats 2007.

Les chiffres indiqués dans ce compte rendu sont ceux exposés en séance, mais sont incorrects. Les chiffres corrigés seront présentés lors du comité syndical du 27 février 2008.